

LE LIEN

le journal des Villemerois et Villemeroises



121



Franck Beaufreton,
maire de Villemer,
les membres
du conseil municipal,
le conseil municipal des jeunes
et le personnel communal,
vous souhaitent
une excellente année...

SOMMAIRE

Infos mairie.....	p. 2
État civil	p. 2
Numéros utiles	p. 2
Vœux du Maire.....	p. 3-4
Repas des Aînés	p. 5
Nicole Borschneck	p. 5
Points forts des conseils municipaux	p. 6-8
Décorations de Noël	p. 8
Nulle Bar Ailleurs	p. 9
Somewhere Country 77	p. 10
Soirée beaujolais	p. 10

Assemblée générale CSLV	p. 10
Loto CSLV	p. 11
Gymnastique Volontaire de Villemer	p. 11
Agenda des manifestations	p. 11
Spectacle de Noël	p. 12
Le Père Noël à l'école de Villemer	p. 12
Repas de Noël SIRP	p. 13
Nos professionnels	p. 13
Agenda Espace Des Habitants	p. 14
Villemerveilleux	p. 14
La Parenthèse Auféedys	p. 15
Jetons moins, trions plus !	p. 16

MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer

Tél. 01 64 24 92 99 (*heures ouverture mairie*)

Courriel : secretariat.villemer@gmail.com

Internet : www.villemer.fr

 www.facebook.com/Ville-de-Villemer-102701131483116

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et mercredi de 14h à 16h30

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 10h à 11h30

Agents administratifs : Nathalie CAGNION et Hayat OUBOUMAROUAN

Agents techniques : Richard ROSSI et Frédéric BILLEY

CONSEIL MUNICIPAL

Sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

Franck BEAUFRETON Maire,

Vice-président CCMSL Délégué à la culture

Geoffrey DESPLATS 1^{er} Adjoint

Chargé de l'urbanisme et de l'environnement

Marc VITRY 2^e Adjoint

Chargé des travaux et des réseaux

Freddy BODIN 3^e Adjoint,

Chargé des finances

Christian BERTAUX

Délégué à la cohésion sociale, la sécurité et la relation à l'administré

Martine SAINTEMARIE

Déléguée aux ressources humaines et relations internes

Gwladys MARTIN

Déléguée à la communication et relations extérieures

Catherine ANSELME, Gilles BENEY, Florence BODIN,

Éric DESHAYES, Xavier HENRY, Daniel HERMANS et Franck PÉTOT

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR À :

Véronique DUCRUET, le 26 octobre 2022

Nicole BORSCHNECK, le 13 octobre 2022

Augusta VILLAIN, le 02 novembre 2022

Jean-Claude ROYER, le 19 décembre 2022

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Samu : 15

Appel Urgence France : 911

Appel Urgence Européen : 112

Urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Allô escroquerie : 0811 020 217

Anti-poison : 01 40 05 48 48

Commissariat de Moret/Loing : 01 64 70 56 36

Croix rouge écoute : 0800 858 858

Drogue info service : 0800 231 313

Enfance maltraitée : 0800 054 141 ou 119

Fil santé jeunes : 0800 235 236

Hôpital de Fontainebleau : 01 60 74 10 10

Hôpital de Montereau : 01 64 31 64 31

Hôpital de Nemours : 01 64 45 19 00

Permanence Soins Dentaires : 01 64 79 75 29

Samu Social : 0800 306 306 ou 115

Sida info service : 0800 840 800

Sos Médecins : 3624 - 0820 077 505

Sos viol : 0800 059 595

Urgence dentaire : 0892 231 128

Violence conjugale : 3919

SIRP : 06 73 52 67 30 (de 9h à 12h et de 13h à 17h sauf mercredi)

sirp77250@orange.fr

Service Garderie : cantine.sirp@gmail.com

École Villemer : 01 64 24 93 65 - ce.0770699s@ac-creteil.fr

École Treuzy-Levelay : 01 64 29 03 23

ce.0770778c@ac-creteil.fr

École Nonville : 06 74 95 42 13 - ce.0770771v@ac-creteil.fr

Communauté de Commune Moret Seine&Loing :

01 60 70 70 20

EDF : 09 78 32 77 09 ou 3004 - edf.fr

Espace des Habitants : 01 64 32 81 83

espacedeshabitants@ccmsl.com

Poste de Villecerf : 01 64 24 93 13

Préfecture Melun : 01 64 71 77 77

Salle polyvalente : 01 64 24 95 23

SIDASS MSL : 01 64 70 58 40

SMICTOM : 0 800 133 895

Sous-préfecture Fontainebleau : 01 60 74 66 77

Trésor Public : 01 64 32 01 03

10 rue Étienne Thibaut 77130 Montereau-Fault-Yonne

Chères Villemeroises,
Chers Villemerois,
Après deux années consécutives, et je le regrette, notre traditionnelle cérémonie des vœux n'a pu se tenir liée aux mesures sanitaires de ce triste virus.

Bien que ce dernier soit toujours présent je suis heureux de pouvoir nous réunir à nouveau.



A gauche derrière Franck Beaufreton se tenaient assises les forces vives du territoire autour de la ruralité et différents élus.

Mon premier vœu pour 2023 va tout naturellement sur le fait que ce dernier ne soit plus et fasse partie du passé.

Mon second, même s'il reste utopique à l'heure où je vous parle serait pour que les conflits en Ukraine cessent et que la paix règne dans le monde.

Malgré cela, depuis 2020, la nouvelle équipe municipale a travaillé et a réussi à mettre en place plusieurs projets ainsi qu'actions dans différents domaines.

Pour 2022 nous avons réalisé plus de 235 000 € de travaux, répartis de la manière suivante :

- Des travaux sur nos bâtiments communaux d'un montant de 29 682 € : révisions de toitures et le passage à un éclairage LED sur l'école et la mairie, la mise en conformité des équipements de notre école ainsi que notre salle polyvalente, la réfection de l'appartement et d'une partie de la cours de notre commerce, entre autres.

- Des travaux de voirie d'un montant de 114 865 € : réparation de chaussées, passage à 30 km/h au niveau du bourg et des hameaux, ainsi que la révision du sens de circulation « allée des Cavaliers » à Rebours, les parkings de la zone « église » avec l'aide du département grâce au FER (Fond Équipement Rural), que je remercie, l'enfouissement du réseau EDF&Data « rue du Château » à Rebours avec l'aide du SDESM, que je remercie, pour continuer en 2023 sur l'aménagement sécuritaire du carrefour et des arrêts de bus sur cette même rue qui représentera une enveloppe de plus de 110 000 €,

- Des travaux sur notre réseau d'eau potable pour 34 435 € : réfections de conduites, avec une continuité en 2023, changement de filtration et de pompes sur notre station entre autres,



A droite derrière Franck Beaufreton se tenaient assis les membres du Conseil municipal.

- Des travaux sur notre réseau de Défense Incendie à hauteur de 11 929 €.

- L'aménagement du parc de Rebours pour plus de 40 000 € et des travaux à venir pour 2023 dans ce dernier pour la réfection du kiosque et de sa passerelle.

- Des travaux dans notre cimetière qui sont en cours pour la création d'un jardin du souvenir et la pose d'un ossuaire pour un montant de 10 000 € environ.



*Belle photo de famille, de gauche à droite :
Jean-Louis Thiériot Député
Valérie Lacroute Vice-présidente de la région
et Maire de Nemours,
Franck Beaufreton maire de Villemer et
Vice-président de CCMSL,
Anne Chain-Larché Sénatrice
Bernard Cozic Vice-président du Département
Patrick Septiers Président de CCMSL
et Lionel Beffre Préfet de Seine-et-Marne.*

Pour 2023 nous axerons en priorité nos efforts sur des travaux de renforcement de notre Défense Incendie sur l'ensemble de notre territoire communal ainsi que sur la réfection et restauration de nos trois lavoirs sans oublier de mettre en place un projet de réfection de nos chaussées échelonné sur plusieurs années ainsi que notre réseau d'eau potable.

2023 sera aussi l'année de réflexion pour passer sur des systèmes de chauffage ENR (Énergies Nouvelles et Renouvelables) pour nos bâtiments communaux.

Bien qu'une gestion rigoureuse nous ai permis de maîtriser notre fiscalité communale sans aucune augmentation ces dernières années, l'inflation grandissante nous portera semble-t-il dans le futur à réviser éventuellement celle-ci.

2022 a été aussi la programmation d'événements associatifs, sportifs et culturels grâce à la cohésion de la Commission Culture et du Comité Sports et Loisirs de Villemer, comme « la Rando des Hameaux » (prévue avril 2023), le concours des maisons fleuries, la brocante, le concert de l'église (qui pour 2023 est programmé le samedi 9 septembre), la soirée « beaujolais nouveau », la venue du Père Noël en calèche dans notre école qui a ravi nos bambins... et qui je l'espère seront renouvelés cette année et que nous pourrons aussi produire la troisième édition du Festival « Music-Hall » le samedi 13 mai 2023.

L'action sociale menée par notre CCAS a permis en 2022 d'offrir des bons cadeaux à tous nos jeunes pour Noël ainsi que des colis pour tous nos seniors et refaire le traditionnel repas des aînés en novembre, ce que nous souhaitons maintenir cette année.

Ce tout début d'année 2023 c'est : la reprise de notre commerce, tenu par monsieur et madame Lelièvre pendant huit ans et que je remercie, par



Nombreux étaient les administrés à cette traditionnelle cérémonie des vœux.

madame Coton à qui je souhaite succès et réussite, grâce entre autres aux soutiens financiers de la Région Île-de-France et du département, que je remercie aussi.

Le déploiement de la fibre sur notre commune, pour une commercialisation à horizons 2024/2025.

Voilà...je pense avoir été à l'essentiel, Il est temps pour moi de vous présenter en mon nom et celui du Conseil municipal tous nos meilleurs vœux à partager avec celles et ceux qui vous sont chers.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE !

Le Maire, Franck Beaufreton

« CITOYEN D'HONNEUR »



Thierry Leroux (dit Morgan) a été très ému de la distinction reçue ce matin lors des vœux. Il a été élevé au rang de Citoyen d'honneur de Villemer pour services rendus, par l'ensemble du conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2022. Il s'est vu remettre une médaille et un diplôme par M. le Maire.

Premier citoyen d'honneur de Villemer, Morgan a été agréablement surpris de cette distinction lui faisant chaud au cœur.

REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 13 novembre dernier, le traditionnel repas des Aînés, a eu lieu à la salle polyvalente Albert Dormier à midi.

Nous nous sommes retrouvés, administrés et élus autour d'un apéritif,

précédent la dégustation d'un excellent repas dont le menu avait été choisi, comme à l'accoutumé, par les membres du CCAS.

Un grand merci pour leur implication au service de tous.

Le repas a été animé par notre dévoué accordéoniste Alain Jamme ainsi que notre sympathique Morgan et un magicien.

Une très belle journée qui a enthousiasmé la totalité des participants.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Catherine Anselme



Le magicien Fabrice Hane, passait de table en table afin de faire découvrir sa magie, sous le regard attentif de nos aînés.

NICOLE BORSCHNECK

Le 13 octobre 2022, une de nos villemeroises, madame Nicole Borschneck nous a quitté au cours de sa 98^e année, mais qui était-elle ?

Une grande dame, artiste, avec son mari, ils ont organisé le salon de peinture et sculpture de Villemer à la salle polyvalente de 1989 à 1998, accueillant de nombreux artistes, visiteurs et tous les maires environnants.

Ils étaient aidés par leur quatre filles.

Nicole illustrait la couverture de notre journal communal *Le Lien*, qui était bi-annuel à l'époque, de 1989 à 2007. Dans les salons des villages voisins, elle a obtenu de nombreux prix. Il faut savoir qu'avant de se marier, elle avait dessiné dans la mode.

M. Borschneck l'a quittée en 2008 et c'est alors qu'elle quitta notre village, afin de vivre à Champigny près de ses filles.

Monique Chapron et Michèle Frot



A gauche, un des dessins réalisés à l'époque où Nicole travaillait dans la mode.

Ci-dessous, quelques couvertures de notre journal communal illustrées par notre artiste.



Nicole en pleine création.

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de monsieur Franck Beaufreton, Maire. Nombre de membres en exercice : 14, présents : 9, votants : 14.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M. Éric Deshayes est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte-rendu du 1^{er} juillet 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal au maire : observations de Monsieur le Sous-préfet. Suite à la délibération prise lors de la séance du 13 mai 2022, Monsieur le Sous-préfet a émis des d'observations sur un certain nombre de points qu'il convient de préciser.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 13 MAI 2022

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations, prévues par l'article L2122-22 du CGCT, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants, mentionnés à l'article L2122-22 du CGCT :

Le conseil municipal a revu les 31 points de délégation accordée au maire, puis à délibérer sur chacune.

CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) DÉLÉGUÉ(E) AUX RESSOURCES HUMAINES.

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'un dernier conseil, M. Henry a émis le souhait auprès de M. Beaufreton, maire, de quitter sa fonction de délégué aux ressources humaines, n'ayant malheureusement pas, vu ses contraintes professionnelles, le temps suffisant à accorder à cette délégation et au personnel de la commune.

De ce fait, M. Beaufreton, annonce au conseil municipal qu'il souhaite garder cette délégation, étant importante, et qu'il nomme Mme Saintemarie comme nouvelle déléguée, et ce dans les mêmes conditions que les autres délégations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'attribution de la délégation à Mme Saintemarie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par à 12 voix pour et 2 abstentions (M. Deshayes et Mme Saintemarie), APPROUVE le montant de l'indemnité de délégation attribuée à Mme Saintemarie, d'un montant de 3,85% de l'indice 1027 de la fonction publique territoriale.

RÉVISION DE L'AMPLITUDE HORAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que, vu la conjoncture actuelle et au vu de la hausse des coûts des énergies, il serait souhaitable de revoir l'amplitude horaire de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, par 13 voix pour et 1 abstention (M. Henry), que l'éclairage public sera éteint de 22h à 6h du 1^{er} septembre au 31 mai, et totalement éteint du 1^{er} juin au 31 août.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

CCAS : Mme Anselme fait savoir à tout le conseil que le traditionnel repas des aînés est avancé au 13 novembre 2022 au lieu du 20 novembre prévu, pour des raisons de disponibilité de prestataires.

Commission Écologie : budget participatif de la Région Île-de-France : M. Hermans annonce qu'il y a déjà 50 votants pour le projet de pérennisation du labyrinthe Villerefflet.

SIRP : Mme Bodin, en sa fonction de présidente, annonce remettre à jour les

3 règlements suivant : garderie, cantine, transports.

Mme Bodin nous annonce également qu'il y a depuis peu une personne en moins pour faire le ménage des écoles, et que les membres du SIRP ont pris rendez-vous avec des sociétés spécialisées, ayant des difficultés à trouver du personnel pour ce type de contrat à temps partiel.

SMICTOM : suite à la demande de l'État de réduire nos déchets verts et surtout alimentaires de 30%, un recensement auprès des communes de la CCMSL est engagé sur l'état de nos déchets verts et sur les possibilités et solutions envisageables. Les délégués villemeirois ont été entendus le 8 septembre, un retour sur ce recensement est prévu pour janvier 2024.

Travaux : M. Deshayes annonce la reprise des traversées de chaussées par TP Goulard et d'une pièce sur la chaussée par la SAUR, rue du Château à Rebours a été faite.

AFFAIRES DIVERSES

Mme Martin demande la date de passage des relevés compteur d'eau. Mme Saintemarie répond qu'une réunion est prévue au retour de congés de M. Vitry et M. Bertaux, afin d'étudier les pistes de progression éventuelles concernant la distribution de l'eau potable et sa facturation avant le passage des agents.

M. Bodin demande la somme des bâches incendie afin de le prévoir au budget 2023. M. Vitry a déjà bien avancé sur le sujet, mais comme le rappelle M. Beaufreton, des inconnus résident encore sur les terrains concernés.

M. Deshayes demande des contrôles radar suite au passage de la limitation de vitesse à 30 km/h dans notre commune, afin qu'elle soit plus efficace.

M. Beaufreton annonce avoir reçu les remerciements des 3 associations sur les 6 qui se sont vu octroyer une subvention : le CSLV, AMRCHM et Chev'Anes de Trait du Bocage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de monsieur Franck Beaufreton, Maire. Nombre de membres en exercice : 14, présents : 9, votants : 12.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M. Éric Deshayes est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte-rendu du 23 septembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CRÉATION ET EXERCICE DE LA FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a instauré l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans toutes les communes.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 est relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

A défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le maire doit nommer un tel correspondant dans les 3 mois suivant la publication du décret du 29 juillet 2022, soit une date limite au 1^{er} novembre 2022. Par la suite, cette désignation devra intervenir dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. Extrait du décret :

« Il. – Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habi-

tants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire : « - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune; « - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde; « - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive; « - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. « Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. » 31 juillet 2022 Journal Officiel De La République Française.

Monsieur le Maire désigne M. Marc Vitry correspondant incendie et secours, ce qui est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux, présents ou représentés.

DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX RÉSEAUX (ÉLECTRIQUE, INTERNET ADSL OU FIBRE, TÉLÉPHONE...) : OBLIGATION D'ENFOUSSEMENT.

Afin de limiter les risques de dégradations et/ou coupures lors d'événements climatiques ou exceptionnels (tempête par ex.) et de préserver l'environnement de la pollution visuelle, l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, de communications, fluidiques et tout autre de même nature est obligatoire sur l'ensemble du territoire de la commune de Villemer, pour des travaux neufs et/ou de rénovation effectués sur ce dernier à dater de la présente délibération.

Cette mesure ne comporte aucune prescription pour les réseaux existants qui semblent désormais faire partie du paysage de la commune.

Le maître d'œuvre (MOE), quel qu'il soit, chargé par le maître de l'ouvrage de la réalisation du projet de construction ou des travaux devra être le garant de cette mesure. Il est aussi, entre autres, le garant des délais, des coûts et du respect du cahier des charges, des normes et instructions en vigueur.

Une dérogation pourra être envisagée et octroyée par la commune pour des raisons exclusivement techniques et/ou topographiques, à charge pour le MOE d'en faire état en bonne et due forme avant le début des travaux, et ce, dans un délai raisonnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'obligation d'enfouissement des réseaux et ses modalités.

ANOMALIE OPÉRATION « COMPTE DE TIERS 4542 »

Par mail du 9 février 2021, et maintenant de Madame Martine Lavalette, Inspectrice des finances publiques de la DDFIP De Seine et Marne, adressé à la comptabilité de Villemer, il a été constaté dans l'historique de la comptabilité de la commune, une utilisation du compte 4542 (travaux effectués pour le compte de tiers), au plus tard en 2011, pour un montant de 6 860€.

Afin de corriger cette erreur sur exercice antérieur, il convient d'effectuer une régularisation par opération d'ordre non budgétaire, prévoyant un débit au 4542 et un crédit au 1068, pour la somme de 6 860€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'effectuer la régularisation par opération d'ordre non budgétaire, prévoyant un débit au 4542 et un crédit au 1068, pour la somme de 6 860€.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Les retards pris notamment sur l'exercice 2021 Dans le règlement des factures de l'agence de l'eau entraîner une quasi-utilisation des crédits du chapitre.

En conséquence, il convient de prendre la décision modificative de crédit suivante :

D 6063 : Fourniture de petits équipements - 2 500€

D 61523 : réseaux - 3 400€

D 6156 : Maintenance : - 750 €

D 623 : Relations publiques : - 1 110 €

D 628 : Concours divers - 500 €

D 635 : Autres impôts, taxes et reversements 25 914 €

Soit en dépenses d'exploitation 17 654 €

Ces dépenses seront couvertes par :

R 7588 : Autres 17 654 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative de crédit.

AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

* M. Vitry informe le conseil municipal que :

- les travaux d'aménagement du carrefour de la route de Trin et de la rue du Château à Rebours ont commencé.

- concernant les travaux de clôture du château d'eau et ceux de la bâche à incendie (située au Luat), ceux-ci sont terminés.

- des travaux de remise en état de la toiture de la mairie ainsi que celle de l'école vont être effectués.

* M. Beaufreton informe :

- qu'Enedis, dans le but d'anticiper un éventuel délestage sur notre commune de la part de RTE durant cet hiver, a recensé les coordonnées d'urgence (téléphone et e-mail) sur Villemer afin de pouvoir nous informer au plus vite de la prévision de coupure.

- qu'un point comptable de la situation de la consommation énergétique a été demandé au service « Comptabilité/Finances » afin d'anticiper par rapport à la clôture budgétaire de fin d'année.

- qu'un projet de régulation de température pour la salle polyvalente est à l'étude afin de limiter la consommation énergétique liée au chauffage.

* M. Hermans informe qu'il n'a pas eu de retour à ce jour sur le dossier « Budget participatif de la Région IDF » par rapport au labyrinthe Villereffet.

* M. Beney informe que, suite à ses investigations avec Mme Anselme et l'accord du conseil municipal, les travaux suivants vont être lancés au cimetière :

- mise en place et réalisation d'un jardin du souvenir par la Sté Lioret-Valadier pour un montant de 3 657,50€ TTC.

- mise en place d'un ossuaire en lieu et place du nouveau caveau « provisoire » la Sté Lioret-Valadier pour un montant de 1 216€ TTC.

- des travaux de remise en état de l'ancien caveau provisoire seront effectués en régie par nos agents techniques pour un montant estimé au maximum à 1 000€ TTC

Mme Saintemarie informe qu'un de nos agents techniques va renouveler son CACES et que nous accueillerons prochainement un stagiaire de la CCMSL au sein de notre service technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

L'an deux mille vingt-deux, le 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué en date du 21 novembre 2022, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck Beaufreton, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 11, votants : 12.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M. Xavier Henry est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte-rendu du 28 octobre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Geoffrey Desplats, arrivé à 21h13, n'a pas participé aux votes.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

La parole a été donnée à Freddy Bodin, Délégué aux Finances, qui a fait la présentation commentée de la décision modificative de crédits n°2.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Freddy Bodin, Délégué aux finances, et en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative de crédits n°2 telle que détaillée ci-dessus, à l'unanimité (voir compte-rendu complet en mairie)

CITOYEN D'HONNEUR

Le titre de citoyen d'honneur est décerné le plus souvent à des personnes que la ville ou la commune veut honorer pour ses mérites ou qu'elle souhaite remercier pour les services rendus, par ses qualités morales, intellectuelles, pour ses exploits sportifs...

En reconnaissance des services rendus à titre culturel, le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'élever à la dignité de citoyen d'honneur de la commune de Villemer, monsieur Thierry Le Roux dit « Morgan » habitant à Thomery.

BONS CADEAUX AGENTS

Proposition de faire un chèque cadeau à chaque agent titulaire de la commune pour 2022.

Le conseil est d'accord à 100% sur le principe du chèque cadeau.

8 voix pour un montant de 150€ et 4 voix pour 200€

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, DÉCIDE que les agents bénéficieront d'un chèque cadeau pour 2022 d'un montant de 150€.

AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

- M. Gilles Beney nous informe qu'une analyse est en cours sur les tarifs des concessions de cimetières sur les communes voisines ainsi qu'une réflexion sur un règlement de notre cimetière.

- Mme Florence Bodin, Présidente du SIRP, nous informe qu'un point est effectué sur le budget du SIRP et celui à venir et qu'il n'y aura pas de grandes variations, qu'une réunion « Parents /SIRP » a eu lieu afin de comprendre les attentes de part et d'autre. Que le SIRP a recruté une femme de ménage pour les écoles de Villemer et de Treuzy-Levelay. Qu'un spectacle de Noël est prévu à Nonville pour les enfants du SIRP le 13 décembre 2022 et le 16 décembre 2022, le Père Noël viendra rendre visite aux enfants de l'école de Villemer sur l'initiative de la Présidente du CSLV, Mme Marie-José Bertaux.

- Pour le SMITCOM, une nouvelle procédure pour la collecte des déchets sera mise en place en 2023 et Mme Bodin nous informe qu'une communication sera faite en ce sens au sein de la commune sur les différents médias.

- M. Freddy Bodin nous informe qu'une réunion est programmée le 13 décembre 2022 en mairie avec une entreprise partenaire du SDESM, pour le projet d'installations de bornes électrique sur la commune. Que les dossiers de subventions DETR et DSIL devront être déposés avant le 15 janvier 2023 et que ces derniers porteront en priorité sur la Défense Incendie ainsi que la réfection/restauration des lavoirs, en accord avec les orientations portées par le conseil municipal. Qu'un comité de pilotage sur le développement économique au sein de la CCMSL siégera le 1^{er} décembre 2022, auquel Monsieur le Maire ainsi que lui-même seront présents.

- Mme Catherine Anselme, Vice-Présidente du CCAS, nous informe que les colis de Noël pour nos aînés vont être distribués début décembre.

- M. Franck Pétot nous informe qu'il représentera avec M. Marc Vitry la commune de Villemer à la réunion organisée le 9 décembre 2022 par la CCMSL pour le « Plan Vélo », et qu'une création d'événements sportifs entre CMJ de Villecerf et Villemer est en cours de discussion pour le printemps 2023.

- Mme Gwladys Martin souhaite qu'une demande aux agents techniques soit faite

pour prendre en photo leurs réalisations et travaux afin de les mettre en avant sur Facebook et Le Lien.

- M. Marc Vitry nous informe qu'il va assister à une réunion avec la Sté SAUR sur le réchauffement climatique. Qu'un audit va être fait sur l'ensemble des panneaux de signalisation et routiers de la commune afin de programmer une campagne de remplacement des défectueux et qu'il regrette les actes de vandalisme sur ces derniers, fait sur lequel s'est accordé aussi l'ensemble des conseillers municipaux présents et/ou représentés.

- M. le Maire, Franck Beaufreton nous informe que le déploiement de la fibre optique se fait lentement, en raison des complications « terrain » et qu'une réunion est programmée le 7 décembre 2022 afin de faire un point sur ce. Qu'un projet de règlement de la facture d'eau en deux fois à partir de l'année 2023 va être à l'étude suite à la demande de M. Daniel Hermans. Que la commune de Villemer est lauréate du Budget Participatif de la Région IDF à hauteur de 4 000€ pour le projet « Villereflet ».

Que la commune de Villemer percevra la somme de 3 583 € au titre d'acompte par rapport à la mesure de l'État : « Filet de sécurité inflation ».

Que le fonds de commerce « Nulle bar ailleurs », tenu par Mme Lelièvre, va être cédé à Mme Coton dans ces prochaines semaines dès que les formalités seront actées.

Que dans le cadre du Projet De Territoire de la CCMSL, l'EDH à capacité d'être un point ressources par rapport au développement culturel et services à la personne sur la partie sud du territoire de la CC et qu'une étude d'extension pourrait être éventuellement menée.

La date du prochain conseil municipal est prévue pour le 16 décembre 2022 à 19h en mairie dans la salle du conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année encore, nos agents techniques, Richard et Frédéric ont bien œuvré avec les lutins bénévoles (Jacques et Brigitte) pour nous faire une jolie décoration de fêtes devant la mairie et l'église. Remerciement aussi à Claude Roy, Francine Landry et Catherine Anselme pour la mise en place de la crèche au sein de l'église.

Merci pour leur dévouement.



Une décoration sobre avec très peu d'illuminations a été choisie cette année.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES POUR LE NULLE BAR AILLEURS

Ça y est la retraite a sonné pour moi, et pour Jérôme un nouveau job l'attend.

Nous tenions à vous remercier pour votre fidélité et votre amitié tout au long de ces huit années passées ensemble.

Nous garderons de beaux souvenirs de ces moments tels que les soirées beaujolais et surtout le dernier dimanche avec nos serveuses intérieures.

Vous avez pu pour la plupart rencontrer les nouveaux gérants Sophie et Roland.

Nous sommes persuadés que vous leurs avez réservé le plus bel accueil le 3 Janvier pour leur premier jour et avez été indulgents, ce n'est pas un métier facile et le temps fera les choses.

Nous nous reverrons au détour d'une route ou d'un verre au Nulle Bar Ailleurs mais cette fois de l'autre côté du bar, nous serons clients.

Encore merci, car c'est bien grâce à vous que nous avons réussi.

Christine Lelièvre



Nombreux clients étaient présents ce 7 janvier à la salle polyvalente pour souhaiter bonne retraite à Christine, bonne continuation à Jérôme et leur dire merci.



La fine équipe du Nulle Bar Ailleurs, Roland, Sophie, Christine, Jérôme et Françoise autour d'une coupe de champagne.

Bonjour, je me présente, Sophie Coton, à l'aube de mes 42 ans, l'opportunité de reprendre le commerce du village après 20 ans dans la grande distribution s'est présentée à moi et je l'ai saisie.

Vous aurez le plaisir de rencontrer mon époux Roland, les fins de journées et week-end, tout comme Françoise qui reste avec nous, tous les matins du côté épicerie.

J'ai été super bien accueillie par tous les villageois ainsi que par Franck Beaufreton, maire et toute son équipe (agents et conseillers).

J'ai eu la chance d'être épaulée tout au long de ces mois administratifs par Christine et Jérôme et je ne les remercierai jamais assez.

Depuis le 3 janvier, date de réouverture, j'ai pu apprécier l'accueil chaleureux de tous les clients pour un début serein.

Côté projet, je souhaiterais développer le commerce en offrant au passionnés de courses hippiques un service PMU.

Le 12 février prochain, afin de remercier les clients et aussi les personnes qui ont contribué à notre installation, Roland et moi-même organisons un apéritif d'inauguration à partir de midi. Nous sommes heureux de vous y convier.

Sophie Coton



Sophie et Roland sont heureux de vous accueillir au Nulle Bar Ailleurs, où ils prennent leurs marques doucement.

SOMEWHERE COUNTRY 77

La section country du CSLV (Somewhere Country 77) a organisé conjointement avec le club de Varennes (East Coast Country) un bal au profit du Téléthon le samedi 25 novembre dernier. De nombreux autres clubs y ont participé à l'événement.

Les bottes ont chauffé, les robes ont virevolté, les chapeaux sont restés bien vissés sur les têtes et dans une ambiance aussi entraînante que joyeuse, chacun a dansé, en ligne ou en couple, mettant en œuvre l'ensemble des cours promulgués par notre professeure Cathy Periot, commune aux deux clubs.

En 2021, le bal avait eu lieu à Villemer et malgré les difficultés liées à la Covid tout s'était bien déroulé. Cette année, c'est à Varennes que nous avons dansé. Les deux clubs sont amis et nous partageons la même passion pour la danse Country.

Le montant de la recette de la soirée a bien entendu été reversé au profit de la recherche contre les myopathies (1 900€).

Nous nous félicitons de ce résultat et profitons de cette occasion pour remercier la mairie de Villemer grâce à laquelle notre club vit et peut se réunir régulièrement.

Bernadette Dupré



Ci-dessus, belle démonstration de danse en ligne, réalisée par nos deux clubs partenaires, le Somewhere Country 77 et le East Coast Country. Les chapeaux et bottes de Cow-boy étaient de sortis pour l'occasion. La bonne humeur était au rendez-vous.

BEAUJOLAIS

C'est le 18 novembre que nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente Albert Dormier pour fêter l'arrivée du beaujolais nouveau.

Une centaine de personnes était présente. Nous avons tous apprécié la tartiflette préparé par Gérome, le charcutier-traiteur de Veneux-les-Sablons.

La DJ Cécile Chauvin nous a fait danser sur cette deuxième partie de soirée.

Un grand merci à tous et rendez-vous au mois de novembre.

CSLV section Pétanque



C'est dans une ambiance amicale et musicale que ce beaujolais nouveau a été dégusté avec une bonne tartiflette.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CSLV

Villemeroises et Villemerois,

Vous êtes conviés à l'assemblée générale du CSLV, le samedi 28 janvier à 18h à la salle polyvalente Albert Dormier de Villemer. Cette réunion sera suivie d'un cocktail-apéro. Comptant sur votre présence.

Marie-José Bertaux, Présidente du CSLV

Pour nos animaux

L'hiver est terminé, mais continuons à penser aux refuges. Continuez d'amener à la mairie des couvertures, des couettes ou du matériel. Ils seront déposés au refuge. Merci ils en ont vraiment besoin.

Dominique Dandry

Le vendredi 14 octobre, une centaine de personnes s'est rassemblée à la salle polyvalente Albert Dormier où le CSLV a organisé sa soirée loto-tombola.

La soirée marquée par une bonne humeur, s'est déroulée dans une excellente ambiance. Les tirages du loto ont été complétés par la tombola visant à augmenter le nombre de gagnants. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé à préparer cette soirée. Le ton a été donné par Monsieur le Maire, Catherine et Claude Anselme.

De nombreux lots ont été gagnés, bon d'achat de 300 et 50 euros, cafetière, cave à vin, plancha, multi-cuiseur et bien d'autres lots de valeur.

Cette belle soirée a fait des heureux gagnants.

Rendez-vous pour un prochain loto le vendredi 3 février 2023, je compte sur votre présence.

Marie-José Bertaux, Présidente du CSLV



Ci-dessus, Marie-José Bertaux, Présidente du CSLV accompagnée de Franck Beaufreton, Maire de Villemer, déclare la soirée ouverte et souhaite bonne chance à tous les participants. Ci-dessous, les bénévoles qui ont tenu le stand restauration, tout au long de la soirée.



A droite, plus d'une centaine de personnes a répondu présente à l'invitation du CSLV, c'est carton plein pour cette soirée.



REPRISE D'ACTIVITÉS

La G2V (Gymnastique Volontaire de Villemer), section du CSLV, a repris ses activités le 7 septembre.

Les cours sont assurés par Anna, professeur depuis plus de 20 ans sur Villemer. Ils s'adressent plus particulièrement à des adultes, hommes ou femmes, ou à de grands adolescents.

Lors des séances, nous abordons des mouvements d'échauffement, un peu de cardio, des abdominaux, du renforcement musculaire, du pilate et des étirements. Nous utilisons divers objets pour parfaire ces mouvements, chaises, élastiques, steps, ballons, haltères...

La cotisation annuelle est d'environ 80€ par personne (à ajuster en fonction du nombre d'adhérents) pour une séance par semaine.

Si vous voulez nous rejoindre ou essayer une ou deux séances, rendez-vous les mercredis de 19h à 20h à la salle polyvalente de Villemer, rue des Marronniers, avec votre tapis de sol.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez me joindre au 06 79 39 61 84, à très bientôt.

Monique Friant, Présidente de la G2V

AGENDA MANIFESTATIONS

Dimanche 28 janvier 2023 :

Journée de stages (section Danse de salon)

Dimanche 29 janvier :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Vendredi 03 février :

Loto (CSLV)

Samedi 25 février :

Soirée dansante (section Danse de salon)

Dimanche 26 février :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 12 mars

Repas (Soleil d'Or)

Samedi 18 mars

Journée de stages (section Danse de salon)

Dimanche 26 mars

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 16 avril :

Rando des hameaux (Commission culture)

Samedi 29 avril :

Soirée dansante (section Danse de salon)

Dimanche 30 avril:

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 7 mai:

Repas (Soleil d'Or)

Samedi 13 mai :

Festival Music'hall (Commission culture)

Dimanche 21 mai :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 11 juin :

Brocante (CSLV)

Samedi 24 juin

Fête du club (section Danse de salon)

Dimanche 25 juin :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 30 juillet :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Mardi 15 août :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 3 septembre :

Repas (Soleil d'Or)

Samedi 9 septembre :

Soirée Concerts (Commission culture)

Dimanche 24 septembre :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Vendredi 13 octobre :

Loto (CSLV)

Samedi 28 octobre :

Danse (section Danse de salon)

Dimanche 29 octobre :

Thé dansant (Soleil d'Or)

SPECTACLE DE NOËL "L'EFFET BOULE DE NEIGE"

Le mardi 13 décembre, le SIRP a offert un spectacle de Noël à l'ensemble des enfants de nos trois écoles.

Un grand merci à Pauline et Léa qui nous ont rappelé les règles de base pour tenter de sauver notre belle planète Terre. Des enfants conquis et participatifs. Un grand merci également à l'association des parents d'élèves l'APE qui a offert le goûter et un petit sachet de Noël à chacun des 109 élèves. Merci aux enseignantes, aux ATSEM, aux agents du Sirp, aux accompagnants pour leur participation et à la mairie de Nonville qui nous a offert la salle pour l'après-midi. Mille mercis aussi aux cars Moreau qui ont fait les trajets afin de réunir tout ce petit monde pour un après-midi très festif et agréable. Belles fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine.

L'équipe du SIRP, Florence Bodin



Les cent-neuf élèves du regroupement pédagogique très concentrés sur le spectacle "l'effet boule de neige".



Pauline et Léa nous ont offert un très joli spectacle sur les enjeux de l'écologie.



Un grand merci à la mairie de Nonville pour cette belle salle qui a permis à tous de passer une après midi très festive.

LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE DE VILLEMER

Le vendredi 16 décembre, les enfants des deux classes de maternelle ont eu la visite du Père Noël dans une calèche menée par M. Landry et ses deux magnifiques perchons.

Le Père Noël est arrivé en calèche dans la cour de l'école et a distribué des cadeaux offerts par le CSLV aux quarante-quatre enfants de l'école.

Comme tous les enfants ont promis au Père Noël d'être sage tout au long de l'année, il ne fait aucun doute qu'il reviendra l'an prochain !

Un grand merci à la présidente du CSLV, Marie-José Bertaux de l'initiative de ce moment magique pour petits et grands. Merci aux maîtresses, aux Atsem et aux agents du SIRP d'avoir encadrés les petits afin que ce moment soit réussi.

Merci à Yves Landry, à sa petite-fille Léa et à son attelage pour cette belle arrivée en calèche, rendant ce moment encore plus magique.

Belles fêtes de fin d'année à tous. Que petits et grands se reposent et que le Père Noël passe bien dans toutes les cheminées.

Florence Bodin



La calèche du Père Noël arrive à l'école pendant que les enfants sont en récréation, intrigués par le bruit des sabots des chevaux ils se ruent sur le portail en criant "le Père Noël" !



Le Père Noël distribue des cadeaux à tous les enfants des classes de maternelle de Villemer, offerts par le CSLV.

REPAS DE NOËL

Le jeudi 15 décembre, les enfants de nos trois écoles ont pu déguster un très bon repas de Noël dans une cantine spécialement décorée pour l'événement.

Un énorme merci à Corinne et Véronique qui se sont énormément investies pour que ce moment soit possible. De la décoration, à la personnalisation des menus, jusqu'aux bonnets de Noël pour le service. Merci également à Franck Beaufreton, maire de la commune, d'être passé faire un petit coucou

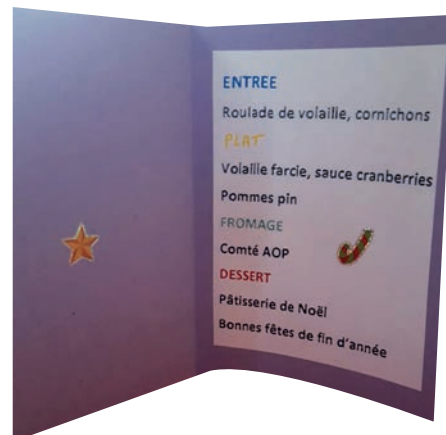


M. le Maire est passé faire un petit coucou à l'équipe de la cantine et souhaiter un joyeux Noël aux enfants.

aux enfants barbouillés de chocolat et leur souhaiter un joyeux Noël.

Bonne année 2023 à tous.

L'équipe du SIRP



Un grand merci à Corinne (à droite) et Véronique (à gauche) à l'initiative de la décoration de la cantine pour ce repas de Noël et aux menus personnalisés remis à chacun des quatre-vingt-quinze enfants.

Cette rubrique est celle de nos professionnels villemerois, elle sera présente sur notre journal **Le Lien**, le plus possible et sera complétée et modifiée selon les demandes.

SERVICES AUX PARTICULIERS :

1001 Services 06 95 22 23 58 - lefevreden5677@gmail.com

Anthony Landry (agent immobilier lad France) 06 46 41 31 21

Bronzier (restauration œuvres d'art) 01 64 78 22 63

Cd menuiserie (menuiserie) 06 24 83 86 32

CLécriture (Graphothérapeute) 06 08 00 11 01

CO&STA (entretien réparations) 06 32 91 41 48

Détail Auto (nettoyage automobiles) 06 31 13 63 93

Élevage De La Roche Clotilde (bergers allemands) 01 64 45 73 25

Elora (prêt-à-porter féminin-masculin) 06 88 18 29 87

Ferronnerie de Moret 01 60 70 57 27

Isabelle Luxupuncture (luxupuncture et luminothérapie)

06 04 67 39 84 - luxofontainebleau@gmail.com

Les Jardins Revés (aménagement paysager)

06 08 97 22 23 - www.lesjardinsreves.fr

Les Mains d'Or (aide à domicile) 06 49 12 88 28

Mickaël Chailloux (hypnothérapeute) 06 98 44 64 96

MSCréation (graphiste indépendante) 06 88 18 29 87

Nulle Bar Ailleurs (café, épicerie, tabac) 01 64 24 95 55

Pure (cosmétique, bien-être et ménager bio) 06 88 18 29 87

SERVICES AUX ENTREPRISES :

Fauna Films (dresseur animalier pour cinéma) 01 64 29 03 78

Maison Gatti (fabricant meubles) 01 64 29 11 84

Quartz Alliance (souffleur de verre spécialisé) 01 60 39 59 00

TOURISMES :

Camping des Grouettes (ouvert avril-octobre) 01 64 24 92 42
camping.les.sources@wanadoo.fr

Domaine Le Gallois (gîte) 06 23 29 26 90 ou 06 95 46 82 25

Écurie de Villemer (cours - pension) 06 72 98 79 25

Gîte de Gaïa (gîte) 07 71 88 37 84

Haras des Pommiers (élevage - pension) 01 60 55 07 12

Moulin du Coignet (gîtes) 06 08 56 98 43

Agenda 2023

Renseignements auprès de la EDH,
rue des Marronniers, Villemer, tél. 01 64 32 81 83
espacedeshabitants@ccmsl.com

Tous les lundis

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants. 9h30 - 11h30
Un atelier qui vous propose des activités d'éveil pour les enfants (musical, sensoriel, moteur...) et des temps d'échanges entre parents sur les problématiques éducatives du quotidien.

At'sport santé - 15h30 - 16h30

Pour être et rester en pleine forme, un atelier de sport adapté à chacun.

Tous les mardis

LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents Main Tenant Pour Demain. 9h30 - 11h30 (hors vacances scolaires)

Un espace convivial et ludique avec des jeux et du matériel pédagogique, un lieu de rencontre et d'échange entre parents, idéal pour accompagner l'évolution des enfants.

Tous les jeudis

Pause parent. 9h - 10h ou 10h - 11h (hors vacances scolaires)

Se remettre en forme durablement pendant ou après la grossesse, avec une professionnelle du bien-être.

At'sport santé - 15h30 - 16h30

Pour être et rester en pleine forme, un atelier de sport adapté à chacun.

Tous les vendredis

March'activ'. 9h - 12h

Marche sportive sur le territoire de la Communauté de Commune.

De 14h - 18h, 14 janvier

Repair Café et ressourcerie ambulante le Monde de la Récup

De 15h à 17h

Café papote « couture »

De 9h30 à 14h, le 17 janvier

Atelier culinaire seniors « la main à la pâte »

De 16h à 22h, le 21 janvier

Nuit de la lecture étoilée

De 9h à 13h, le 24 janvier

Balade seniors

De 15h30 - 17h, le 9 février

Coup de cœur lecture

De 14h45 - 16h15, le 7 février

Atelier sport/santé Seniors avec Typhaine

De 14h - 18h, le 11 février

Repair Café et ressourcerie ambulante le Monde de la Récup

De 14h30 - 17h, le 14 février

Atelier bien-être seniors

De 9h30 - 14h, le 21 février

Atelier culinaire seniors « la main à la pâte »

De 9h - 13h, le 28 février

Balade seniors

Et toute l'année

Labo d'initiative : donnez vie à vos projets et construisons ensemble les prochaines actions de l'EDH, contacter Julien, Agent de développement social local au 06 03 43 36 60

9/25 ans : un projet, une idée, une question ! Jérémie, référent jeunesse de l'Espace des habitants est disponible au 06 43 74 79 18

Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, les mercredis de 14h à 17h30 et les vendredis de 14h à 17h

Espace troc et don : troquons ou donnons des articles qui respectent les catégories suivantes : vaisselle, livres, jouets, matériel de puériculture, vêtements et

chaussures enfants, petit matériel d'électroménager et de téléphonie, accessoire, petits objets de décoration. Les dons doivent être propres et fonctionnels.

Les lundis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Ateliers numériques : avec un conseiller numérique, aides et initiation informatique sur tous les outils numériques (PC, tablette, smartphone...)

Gratuit, tout public, sur rendez-vous au 07 71 44 84 12 - conseiller.numerique@ccmsl.com

PERMANENCES :

Le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) : conseils et accompagnement des familles sur les questions de logement, de budget, de santé...

Espace des habitants, sur RDV : Udaf de Seine et Marne, service Vie Associative au 01 64 10 43 92 - dasm@udaf77.fr

Deux vendredis par mois de 9h à 12h

Mission Locale de la Seine et du Loing : conseils emploi et insertion pour les jeunes.

EDH, pour les 16-25 ans, sur RDV au 01 64 28 51 58 ou 01 64 32 81 83

Tous les mercredis après-midi

SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique) : conseils sur la rénovation énergétique du bâti.

EDH, particuliers et professionnels, sur RDV au 01 78 79 92.50 ou 01 78 79 92 50 - sure@ccmsl.com

Tous les lundis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

France Services : accompagnement des démarches administratives (santé, famille, retraite, recherche d'emploi, impôt...)

EDH, tout public, avec ou sans RDV au 06 20 00 87 05 ou 06 09 67 83 94 ou 01 64 32 81 83.

VILLEMERVEILLEUX

Le vendredi 17 décembre l'Espace des Habitants a organisé sa première fête de fin d'année.

Il y avait au programme, Repair café spécial jouets, ressourcerie ambulante avec l'association *Le Monde la Récup*, atelier gourmand avec *Petite Pimprenelle* pour confectionner des fruits déguisés, ateliers créatifs pour de belles déco de tables et lettre au Père Noël, sans oublier une initiation à la réalité virtuelle pour un voyage à la découverte de la Laponie. Toute l'après-midi l'équipe de l'Espace des Habitants, les bénévoles du Repair café et du Monde de la Récup ainsi que le Père Noël ont régaler les petits et

grands avec des réparations improbables, des gaufres délicieuses et des cadeaux par milliers... Une soixantaine de petits et grands est repartie enchantée de ces moments partagés. Et pour clôturer la journée le groupe *Pic Note Folk* nous a accompagné en musique le temps d'un apéritif dînatoire festif.



PLACE AUX RIRES, AU BIEN-ÊTRE ET À LA BEAUTÉ

LES 11 ET 12 FÉVRIER 2023

avec la toute première *Parenthèse Auféedys* entre filles à Villemer



SALON

Auféedys...ça veut dire quoi ?

« Au » de Audrey, propriétaire du Domaine Le Gallois et maman de deux enfants.

« fée » pour la magie de l'événement, Audrey et Gwladys seront vos marraines les bonnes fées pendant ce moment de détente.

« dys » de Gwladys, chargée de clientèle et maman de deux enfants.

La Parenthèse Auféedys, c'est quoi ?

C'est avant tout un moment de lâcher-prise pour nous les femmes, une parenthèse enchantée dans un quotidien parfois très chargé !

Durant ce moment de détente de trois heures, des professionnels de la beauté et du bien-être s'occuperont de vous dans une ambiance chaleureuse au sein d'un domaine de charme. Détente, sourire, complicité et convivialité seront les maîtres mots de ces deux journées.

Entre copines, entre sœurs ou même toute seule, vous pourrez découvrir de nombreux ateliers (tutos beauté, ateliers diy, séances bien-être, coaching en image, accompagnement bien-être, shooting photo...) pour apprendre à prendre soin de vous.

Un soin individuel de 30 minutes est également inclus.

La Parenthèse Auféedys, pourquoi ?

En tant que femmes actives ou impliquées dans des associations, en tant que maman, mamie ou tata, en tant qu'épouse, nous portons (souvent sans nous en rendre compte) une charge mentale très importante.

Pour les jeunes filles, la pression peut aussi parfois être difficile à supporter. Le corps se transforme, les hormones sont en ébullition, l'image que l'on renvoie et le regard des autres prend de l'importance et le choix dans la poursuite des études peut être facteur de stress.

C'est pourquoi, la *Parenthèse Auféedys* a décidé de proposer une véritable bulle d'oxygène à toutes les femmes qui en ressentent l'envie (accès possible à partir de 14 ans et +).

Comment se déroule une session ?

Vous serez accueillies au Domaine Le Gallois, un grand gîte de charme à Villemer pour 3 heures de pur bonheur entre filles. Autour de professionnels de la beauté et du bien-être vous pourrez participer à des ateliers participatifs avec votre groupe de copines.

Des coachings de groupe seront également proposés. Pour votre soin découverte, vous bénéficierez d'un espace privatif en solo pour profiter de 30 minutes de détente.

Deux sessions sont ouvertes le samedi 11 et le dimanche 12 février de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30.

Comment ont été choisis les professionnels présents ?

La *Parenthèse Auféedys* s'est associée à des partenaires de proximité (autour de Villemer) pour que vous puissiez facilement garder contact ensuite si vous le souhaitez.

Il s'agit de passionnés qui ont à cœur de vous faire profiter des bienfaits de leur pratique.

Pour vous proposer un large panel d'ateliers, une quinzaine de professionnels seront présents.

Comment s'inscrire ?

Si vous souhaitez vous inscrire ou offrir un bon cadeau à l'une de vos proches, contactez Gwladys et Audrey par mail aufeedys@gmail.com.

Un formulaire d'inscription et les modalités de règlement vous seront envoyés en retour.

Le tarif est de 59€ et donne accès à tous les ateliers en illimité pendant trois heures et à un soin découverte de 30 minutes.

Inscriptions : www.billetweb.fr/la-parenthese-aufeedys

Audrey et Gwladys



**Samedi 11 et dimanche 12
février 2023**



**Venez décompresser
entre filles!**

Domaine Le Gallois
5 route du Pimard 77250 VILLEMER

Créneaux de 3h
(10h-13h ou 14h30-17h30)

Ateliers découverte
(tuto beauté, séances bien-être,
coaching en image, shooting photo...)

Soin surprise de 30 min

Forfait 3h: 59€

 La Parenthèse Auféedys / Inscription: <https://www.billetweb.fr/la-parenthese-aufeedys>

JETONS MOINS, TRIONS PLUS !

Tri des emballages et papiers : votre geste quotidien se simplifie !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous pouvez déposer tous les emballages sans exception dans votre bac jaune ou la borne emballages, selon votre moyen de collecte, ainsi que tous les papiers, journaux et magazines.

Qu'ils soient en métal, carton, papier et plastique de tous types (tubes de dentifrice, emballage de jambon, pots de yaourt, etc), tous les emballages auront leur place dans le bac jaune ou la borne emballages. Vous pourrez également y déposer papiers, journaux et magazines

Les nouveaux réflexes à adopter :

C'est un emballage ? Je le dépose dans mon bac jaune ou la borne emballages.

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac (pas dans des sacs).

Le papier et les journaux-magazines se déposent également dans le bac jaune.

Un geste pour l'environnement

En triant plus, davantage d'emballages seront recyclés et vous participerez, à votre échelle, à la protection des ressources et de l'environnement.

Attention :

Les mouchoirs en papier ne sont pas acceptés. Pour des raisons d'hygiène, jetez les dans votre bac à ordures ménagères, dans un sac poubelle fermé.

Les objets en plastiques ne vont pas dans le bac jaune.

Les pots et bouteilles en verre restent à apporter dans le Point d'Apport Volontaire le plus proche de chez vous ou à mettre dans le compartiment verre. Un doute, une question ? 0800 133 895 appel gratuit d'un poste fixe. www.smictom-fontainebleau.fr

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des déchets ménagers et réduire le volume des ordures ménagères. Si jusque-là les résultats sont encourageants, la simplification des consignes de tri permettra d'augmenter davantage les performances de recyclage sur le territoire.

DU NOUVEAU dans le bac jaune !

au 1^{er} janvier 2023



Le tri se simplifie !



- 1** C'EST UN EMBALLAGE ? C'EST UN PAPIER ? JE LE TRIE DANS LE BAC JAUNE !
- 2** INUTILE DE LE LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER
- 3** PLUS DE DOUTE, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



Collecte des encombrants et des D3E*

Les encombrants et les *déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés sur propriété privée. L'envoi d'un contrat signé au SMITOM-LOMBRIC est un préalable à toute prise de rendez-vous, disponible sur lombric.com.

Appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 17h.

N° Vert 0 800 501 088

Directeur de la publication : Franck Beaufreton

Rédactrice en chef et Rédactrice graphiste : Martine Saintemarie

Rédaction : Catherine Anselme, Franck Beaufreton, Christian Bertaux, Freddy Bodin, Florence Bodin, Gwladys Martin, Franck Pétot

Courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr

Impression : Espace Graphic - Écuellen

Une information à faire passer dans votre journal, ou un professionnel Villemerois souhaitant un coup de projecteur, une seule adresse : lelien.villemer1@hotmail.fr